

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
D'AUBERIVE VINGEANNE ET MON TSAUGEONNAIS**

**PROCES-VERBAL FAISANT OFFICE DE COMPTE RENDU
Jeudi 17 mars 2022 à 18h30
Au siège de la CCAVM – Prauthoy**

Ordre du jour

| | | |
|----------|---|----------|
| 1 | VOTE DU PROCES-VERBAL DU DERNIER CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11/02/2022 | 2 |
| 2 | INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE | 2 |
| 2.1 | DEMANDE D'ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE MEUSE (CCPM) AU SDED 52 ET MODIFICATION STATUTAIRE..... | 2 |
| 3 | COMMANDE PUBLIQUE | 3 |
| 3.1 | MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX : MISE AUX NORMES ET REHABILITATION DE LA MAISON DE COURCELLES A SAINT- LOUP-SUR-AUJON- AVENANT N°1 LOT 8 SOLS SOUPLES ET AVENANT 1 LOT 6 FAÏENCE CARRELAGE..... | 3 |
| 3.2 | ATTRIBUTION DU MARCHE EQUIPEMENT INFORMATIQUE ET NUMERIQUE DANS LES ECOLES | 4 |
| 4 | ENFANCE JEUNESSE | 4 |
| 4.1 | COMPOSITION DU COMITE TECHNIQUE – PROJET ECOLE RURALE INNOVANTE EN LIEN AVEC LE PARC NATIONAL DES FORETS | 4 |
| 5 | FINANCES | 6 |
| 5.1 | PRESENTATION DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022 | 6 |

Séance du 17 mars février 2022 à 18h30

DELIBERATION
008/22

L'an deux mil vingt et deux, le dix-sept mars, l'assemblée de la Communauté de Communes d'Auberive Vingeanne et Montsaigeonnais étant réunie en son lieu ordinaire de séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Laurent AUBERTOT, élu aux fonctions de Président.

Etaient présents : Laurent AUBERTOT (Pouvoir René MECHEZ et Edith SELLAL) ; Charles CULBERT ; François BERTRAN ; Patrick MIELLE ; Samuel LENOIR (pouvoir Nicolas LENOIR) ; Bernard CHAUDOUET ; Sylvie BAUDOT ; Michel RENARD ; Eric TRIBOULET ; Jérôme CLOOTENS (pouvoir Jean-Michel RABIET) ; Patrice PARISEL ; Jean-Paul ANDRIOT ; Régis BIZINGRE ; Stéphane CHAPPELIERE (pouvoir Olivier OLIVEIRA-CRUZ) ; Marie-Joséphine MAUCOLIN (pouvoir Vincent MEGA) ; Evelyne KENSIER ; Sylvie BERTHENET ; Patrick VARNEY ; Philippe RACHET (pouvoir Yoann LAURENT) ; Patricia ANDRIOT ; Isabelle MIOT (pouvoir Patrice PUYPEROUX) ; Corinne PROJEAN ; Rémi BLOT (pouvoir Kévin BOULY) ; Thomas AUVIGNE ; Serge DURAND (pouvoir Sonia BIQUET) ; Florent CADET ; Philippe BOURGEOIS ; Sophie SALIHI ; Yannick LEGROS ; Stéphane BEGUINOT ; Gilles SIMON ; Claire COLLIAT ; Jean-Paul PAGEARD ; Patrice DUMARTIN ; Anne-Cécile DURY ; Edmond ROCOPLAN ; Marie-Josèphe DELAÎTRE ; Lionel BLANCHOT (pouvoir Alexandre MOLIARD) ; Jean-Pierre GOUSTIAUX ; Joël DEMANGE (pouvoir Magali CARTAGENA) ; Lambert COTHENET Philippe SEMELET ; Roseline BERNARD ; François CHAUVIREY

Etaient excusés : Sabine PERCHIKOFF ; Mickaël GUILLAUME ; René MECHEZ ; Jean-Michel RABIET ; Sonia BIQUET ; Olivier OLIVEIRA-CRUZ ; Vincent MEGA ; Yoann LAURENT ; Hippolyte BABOULLARD ; Patrice PUYPEROUX ; Kévin BOULY ; Alexandre MOLIARD ; Edith SELLAL ; Virginie JANNAUD ; Magali CARTAGENA ; Armelle SIMON ; Nicolas LENOIR

Secrétaire de séance : ROCOPLAN Edmond

Date de la convocation : 04/02/2022

1 VOTE DU PROCES-VERBAL DU DERNIER CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11/02/2022

Intervention de Patricia ANDRIOT sur la délibération actant l'adhésion à l'association de préfiguration relative à l'agence d'attractivité : elle regrette que la délibération ait été mise au vote en présence de Thomas CORVASCE. Elle espère que le débat n'a pas été altéré.

Le Président indique que ce vote ne présage en rien de ce que la CCAVM voudra décider pour l'adhésion à la SPL de l'Agence d'Attractivité.

Voté à l'unanimité

2 INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

2.1 Demande d'adhésion de la Communauté de Communes des Portes de Meuse (CCPM) au SDED 52 et modification statutaire

Délibération 008-22

| | |
|--------------|----------------|
| Votants : 44 | Contre : 0 |
| Pour : 56 | Abstention : 0 |

Le 09 décembre 2021, le comité syndical du SDED a donné un avis favorable à la demande d'adhésion de la CCPM au 1^{er} janvier 2023 pour le transfert à cette même date de sa compétence « traitement des déchets ménagers et assimilés » actuellement géré par le Syndicat Mixte d'Etude et de Traitement de la Meuse (SMET)

Suite à cette décision, le SDED a effectué une modification statutaire afin de prévoir notamment les conditions de représentativité de la CCPM au comité syndicat du SDED.

En vertu des article L 521-18 et L5211-20 du CGCT, les membres disposent d'un délai de 3 mois à compter de la notification de la délibération du SDED 52 pour se prononcer sur la demande d'adhésion et les modifications statutaires

**Le conseil communautaire,
Après en avoir délibéré :**

- DONNE un avis à la demande d'adhésion de la CCPM au SDED 52 à compter du 1^{er} janvier 2023 et aux modifications statutaires du SDED 52, dont une copie est jointe à la présente délibération
- PREND ACTE à la date du 1^{er} janvier 2023 du transfert de la compétence traitement des déchets ménagers et assimilés au SDED 52
- PREND ACTE que l'adhésion de la CCPM au SDED 52 ne sera possible que sous réserve que son retrait du SMET ne soit acté par arrêté préfectoral de la Meuse
- AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à cette adhésion.

Marie-Josèphe DELAÎTRE demande pourquoi le SDED souhaite intégrer la Communauté des portes de Meuse (CCPM.)

Patrick MIELLE indique que la CCPM est déjà intégrée pour la partie lumière et que cette intégration est la suite logique du processus.

Patrick Mielle indique que le Préfecture de la Meuse a donné son accord à cette adhésion.

3 COMMANDE PUBLIQUE

3.1 Marché public de travaux : mise aux normes et réhabilitation de la Maison de Courcelles à Saint-Loup-sur-Aujon- avenant n°1 Lot 8 Sols Souples et Avenant 1 lot 6 Faïence Carrelage

Délibération 009-22

| | |
|--------------|----------------|
| Votants : 44 | Contre : 0 |
| Pour : 56 | Abstention : 0 |

Une plus-value est constatée sur le lot n°6 Faïence Carrelage, relatif aux travaux de mise aux normes et réhabilitation de la Maison de Courcelles à Saint-Loup-sur-Aujon, suite à la fourniture et la pose d'une natte de désolarisation dans la réserve alimentaire et oublié dans le cahier des charges initial par la Maitrise d'œuvre

Il est donc proposé aux membres du Conseil communautaire d'adopter les modifications suivantes au marché de travaux initial :

Modification en cours d'exécution n°1, lot n°6 Faïence Carrelage, attribué à la SARL Joffroy :

- **Montant de base du marché initial : 27 612.12 € HT**
- **Montant de l'avenant n°1 : 680 € HT (Soit 2.46 % du montant du marché initial)**
- **Montant réactualisé : 28 292.12 € HT**

Par ailleurs, une plus-value est constatée sur le lot n°8 Sols Souples, relatif aux travaux de mise aux normes et réhabilitation de la Maison de Courcelles à Saint-Loup-sur-Aujon, suite à la fourniture et la pose d'un revêtement de sol souple dans la salle à manger et oublié dans le cahier des charges initial par la Maitrise d'œuvre

Il est donc proposé aux membres du Conseil communautaire d'adopter les modifications suivantes au marché de travaux initial :

Modification en cours d'exécution n°1, lot 8 sols souples, attribué à la SAS TESTEVIDE :

- **Montant de base du marché initial : 32 218.25 € HT**
- **Montant de l'avenant n°1 : 3 129.75 € HT (Soit 9.71 % du montant du marché initial)**
- **Montant réactualisé : 35 348 € HT**

**Le conseil communautaire,
Après en avoir délibéré :**

- ACCEPTE l'avenant susmentionné,
- RAPPELLE le montant total de l'opération après validation dudit avenant :

| LOTS | Entreprise | TOTAL initial HT | Révisions | Avenant N°1 | Avenant N° 2 | Avenant N° 3 | Avenant N° 4 | TOTAL HT réactualisé | Pourcentage évolution |
|--|------------------------|-----------------------|-------------------|--------------------|-------------------|--------------------|--------------|-----------------------|-----------------------|
| Lot 1 : démolition / gros oeuvre | SARL VALENTI | 153 253,06 € | 1 592,66 € | - 1 212,62 € | | | | 153 633,10 € | -0,79% |
| Lot 2 : Charpente, couverture, zinguerie | SARL HDH | 128 461,97 € | | 2 776,87 € | 8 289,40 € | 35 513,84 € | | 175 042,08 € | 36,26% |
| Lot 3 : Menuiseries extérieures PVC - Alu - Métallerie | SARL VITREY Menuiserie | 66 500,00 € | 1 182,64 € | | | | | 66 500,00 € | 0,00% |
| Lot 4 : Menuiserie intérieure bois alu | SARL VITREY Menuiserie | 210 623,16 € | 1 425,36 € | | | | | 210 623,16 € | 0,00% |
| Lot 5 : Plâtrerie, Plafonds, Isolation | SAS COTTARD | 129 796,53 € | | | | | | 129 796,53 € | 0,00% |
| Lot 6 : Carrelage - Faïence | SARL Joffroy Carrelage | 27 612,12 € | 42,07 € | 680,00 € | | | | 28 292,12 € | 2,46% |
| Lot 8 - Sols Souples | SA TESTEVIUDE | 32 218,25 € | | 3 129,75 € | | | | 35 348,00 € | 9,71% |
| Lot 9 : Chauffage - Ventilation - Plomberie | SARL Linotte | 261 147,87 € | 1 309,91 € | 5 968,41 € | | | | 268 426,19 € | 2,29% |
| Lot 10 : Electricité | SNEF | 249 072,85 € | 1 919,16 € | | | | | 250 992,01 € | |
| Lot 12 : VRD - Aménagements extérieurs | SAS DUPONT TP | 50 658,70 € | | | | | | 50 658,70 € | |
| TOTAL | | 1 309 344,51 € | 7 471,80 € | 11 342,41 € | 8 289,40 € | 35 513,84 € | 0 € | 1 369 311,89 € | 4,21% |

- AUTORISE le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Patrick Mielle indique que la phase I et II des travaux devraient se terminer dans environ un mois et demi. Un point de situation sera fait à l'issue de ces deux tranches, avant le lancement des phases III et IV. Ces dernières phases seront revues avec le Maître d'œuvre avant tout lancement.

Claire COLLIAT explique que la Maison de Courcelles a également pris certains surcoûts à sa charge pour un montant d'environ 35 000€. Par ailleurs, la Maison de Courcelles cherche à recruter des peintres, dans la mesure où le chantier a pris du retard malgré des bénévoles impliqués.

3.2 Attribution du marché équipement informatique et numérique dans les écoles

Délibération 010-22

| | |
|--------------|----------------|
| Votants : 44 | Contre : 0 |
| Pour : 56 | Abstention : 0 |

Monsieur le Président rappelle que la CCAVM a lancé en novembre 2021 une consultation, en procédure adaptée, pour l'équipement informatique et numérique dans les écoles.

Il est précisé que le marché est composé d'un lot unique et que 3 plis électroniques ont été reçus.

Après analyse des offres par la CAO, il est proposé au conseil communautaire d'attribuer les prestations du marché de fournitures relatif à l'équipement informatique et numérique dans les écoles à Société IPRO 52200 Langres pour un montant de 105 679 € HT

Le conseil communautaire, Après en avoir délibéré :

- DECIDE d'attribuer les marchés comme précisé ci-dessus ;
- AUTORISE le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Patrice PARISEL explique que la société IPRO a proposé deux ans de garantie commerciale supplémentaire sur ce matériel informatique (pour un total de 4 ans de garantie) qui comportera des ordinateurs portables, des tablettes de petits robots de programmation et du matériel d'enregistrement audio-vidéo. Ces matériels sont destinés à être mobiles sur l'ensemble de la CCAVM, aussi bien au niveau des secteurs scolaires, péri et extra scolaires que de celui des médiathèques. Ce matériel est subventionné a minima à 40 % et le retour de la décision de l'Etat relatif à la DETR est en attente (demande de financement DETR : 30 %).

Il indique qu'un Espace Numérique de Travail (ENT) a aussi été mis en place par la CCAVM pour les scolaires.

4 ENFANCE JEUNESSE

4.1 Composition du comité technique – projet école rurale innovante en lien avec le Parc National des Forêts

Délibération 011-22

Communauté de communes d'Auberive Vingeanne et Montsaugéonnais

| | |
|--------------|----------------|
| Votants : 44 | Contre : 0 |
| Pour : 53 | Abstention : 3 |

Monsieur le Président explique que les écoles d'Auberive et de Saint Loup sur Aujon vont subir chacune la fermeture d'une classe primaire à la rentrée de septembre 2022.

Monsieur le Directeur Académiques des Services de l'Education Nationale (DASEN) de la Haute-Marne souhaite inscrire ces deux écoles dans un projet d'écoles rurales innovantes et créer deux emplois « hors la classe » pour suivre le projet en lien avec le parc national de forêts.

Au regard de cette situation qui ne se veut pas complètement défavorable pour ces deux écoles, les forces vives de ce secteur ont émis le souhait de participer à la co-construction de ce projet en lien notamment avec les services de l'Education Nationale et de s'adjoindre les compétences de l'Atelier Canopé 52, réseau de création et d'accompagnement pédagogiques.

Monsieur le Président suggère d'acter la création et la composition de ce comité de pilotage qui aura entre autres missions essentielles : la co-construction de ce projet inédit ainsi que son suivi et son évaluation.

Par ailleurs, Monsieur le Président et les différentes personnes associées à ce projet souhaitent obtenir la garantie de la pérennité de ces postes en l'école d'Auberive et en l'école de Saint Loup sur Aujon par une contractualisation d'à minima 5 ans via une convention à intervenir entre l'Education Nationale, le Parc national de forêts et la CCAVM.

**Le conseil communautaire,
Après en avoir délibéré :**

- APPROUVE la création d'un comité technique « projet écoles rurales innovantes avec le parc national de forêts » en lien avec les services de l'Education Nationale.
- ACCEPTE la composition du Comité technique comme suit :

| |
|--|
| Le Parc national de forêts en la personne de Monsieur Philippe PUYDARRIEUX, Directeur ou son représentant |
| Les services de l'Education Nationale 52 en la personne de Madame Cindy STOEHR, Inspectrice de l'Education Nationale de la circonscription de Langres ou son représentant |
| L'école d'Auberive en la personne de Madame Stéphanie CLERC, Directrice ou son adjoint |
| L'école de Saint Loup sur Aujon en la personne de Madame Carole PARISEL, Directrice ou son adjoint |
| La CCAVM en la personne de Monsieur Patrice PARISEL, Vice-Président délégué scolaire enfance-jeunesse ou son représentant |
| La commune d'Auberive en la personne de Monsieur Jean-Claude VOLOT, Maire ou son représentant |
| La commune de Saint Loup sur Aujon en la personne de Madame Claire COLLIAT, Maire ou son représentant |
| Un membre de la commission scolaire enfance jeunesse en la personne de Monsieur Claude BOICHOT ou autre membre |
| Délégué(s) de parents d'élèves de l'Ecole d'Auberive : Madame Sonia GOUESSAN et Madame Adeline CLEMENT ou autre(s) titulaire(s) et suppléant(s) |
| Délégué(s) de parents d'élèves de l'Ecole de Saint Loup : Madame Cécile LAPERCHE et Monsieur Romaric LECONTE ou autre(s) titulaire(s) et suppléant(s) |
| L'Atelier Canopé 52 |
| A la demande : représentants d'associations et d'organismes compétents en matière scientifique et environnementale : Conservatoire des Espaces Naturels de Champagne-Ardenne, Ligue de l'Enseignement (CIN d'Auberive), Maison pour la science (Reims), Office National des Forêts, Agro Paris Tech etc... |

- ACTE le principe d'une signature d'une convention entre les différentes parties assurant le maintien de ces deux postes d'enseignants à Auberive et à Saint Loup sur Aujon pour une durée maximale.
- AUTORISE le Président à signer ladite convention ainsi que toutes pièces relatives à ce dossier.

Communauté de communes d'Auberive Vingeanne et Montsaugonnais

Patrice PARISEL indique que suite au fléchage par l'Education Nationale des fermetures de classes, la CCAVM a mis en avant ses investissements sur le service scolaire, et sur le fait qu'elle mise sur la Parc National. Deux classes ferment mais deux postes de classes innovantes, hors la classe, vont donc être créés pour un travail dans les écoles d'Auberive et Saint Loup Sur Aujon, en lien avec le Parc National. Elles pourraient être tournées vers l'éducation à l'environnement à destination des enfants. La CCAVM souhaite mettre en place un groupe de travail pour la création et la pérennisation de ces postes pour plusieurs années.

Jean-Claude Volot indique que la mission éducative est inscrite dans la charte du Parc National. Il souligne que Chateauvillain et la Côte d'Or souhaite aussi l'ouverture de tels postes. Ce champ expérimental va se mettre en place en intégrant tous les enfants des communes du Parc. Ce projet, s'il est mis en place sur plusieurs sites, aura davantage de chance de se pérenniser.

Patrick Varney s'étonne, des traitements différenciés entre les communes "cœur de Parc" et celles en dehors, même si la réflexion a vocation à s'ouvrir. Il estime que l'expérimentation ne devrait pas uniquement se concentrer sur ces deux écoles mais sur l'ensemble des écoles du territoire CCAVM.

Patrice PARISEL indique que ces deux écoles, en cœur de Parc, rayonnent sur l'ensemble de la CCAVM.

Patrick VARNEY estime qu'il y a un déséquilibre sur les représentations de la CCAVM dans la composition du comité de pilotage présenté.

Patrice Parisel indique que l'Inspectrice d'Académie aurait pu décider seule, mais la création de ce COPIL permettra de réfléchir, avec l'Education Nationale, à une école innovante, pour tous les enfants du secteur. Une évolution de ce comité pourra être envisagée par la suite.

Philippe RACHET estime que le Parc permettra de pérenniser deux postes et évitera un rapport de force avec l'Education Nationale. Il pense que cela permettra d'inventer une école nouvelle.

Jean-Paul PAGEARD considère que la mission première de l'école est oubliée dans ces discussions, il estime que le soutien anti-fermeture de classes de l'an dernier a été bénéfique et regrette que cette année l'exécutif ne procède pas de la même façon.

Patrice PARISEL répond que les enfants évoluent et que l'environnement est essentiel pour les faire progresser. La CCAVM doit devenir la vitrine d'une école nouvelle.

5 FINANCES

5.1 Présentation des orientations budgétaires 2022

Un état des lieux financiers 2021 a été présenté par les services. A la suite, plusieurs remarques ont été émises :

- Concernant les micro crèches, Marie-Josèphe DELAÎTRE s'interroge sur la nécessité du service au vu de son coût et estime que la garde des enfants peut entièrement être assurée par les assistantes maternelles.

Patricia Andriot indique que des études de marchés ont été réalisées sur les besoins de gardes et sur le renforcement de l'expérience des assistantes maternelles en lien avec le RAM.

Patrice DUMARTIN demande si la CCAVM a les moyens de ses ambitions. Il soumet l'idée de réduire la voilure, notamment en terme de dépenses scolaires et périscolaires, mais aussi au niveau de toutes les autres commissions.

- Concernant les transports scolaires, le Président indique que l'objectif est d'obtenir des subventions supplémentaires de la Région afin de réduire la subvention d'équilibre du budget général. Un comparatif région/sous-traitance sera étudié par les services.

- Concernant la compétence voirie, Bernard CHAUDOUET s'interroge sur un retour de la compétence voirie aux communes avec la mise en place de groupements de commande pour minimiser les coûts.

Eric TRIBOULET précise que les routes sont maintenant en bon état (retard d'entretien récupéré sur l'ensemble de la CCAVM) et le service balayage est très demandé.

Le Président propose également de revoir le règlement des fonds de concours, et faire en sorte que ce soit les communes qui portent en direct les travaux dans la mesure où elles sont mieux financées.

- Concernant le volet économique, Jean-Claude VOLOT estime que l'on doit redynamiser le secteur afin d'éviter de paralyser notre territoire, et attirer des familles sur la CCAVM. Il convient de poser de vrais projets pour être écouté de l'Etat.

Patricia ANDRIOT souligne que la qualité de services publics et le développement sont très liés et préconise des comparatifs avec d'autres collectivités sur les coûts des différents services.

Par ailleurs, elle souligne qu'une grosse partie de la compétence économie de la CCAVM est transféré au PETR.

Philippe RACHET souligne que la plupart des compétences prises par la CCAVM l'ont été sans transfert de fiscalité. Patrick VARNEY et Philippe RACHET indiquent qu'il faut éviter, en ces temps difficiles, le repli communal et rappellent que le budget de la communauté de communes est le budget de l'ensemble des conseillers communautaires.

Le Président propose une augmentation de 10% de la fiscalité.

Jean-Paul PAGEARD estime que la CCAVM est dans une dynamique inflationniste avec notamment le coût de l'énergie, le contexte est donc peu favorable à une augmentation de la fiscalité même si la CCAVM subit elle aussi les événements actuels.

Rémi BLOT suggère dans un premier temps de dégager les économies potentielles avant de discuter d'une augmentation de fiscalité. Il doit y avoir un compromis sur l'ensemble (fiscalité et économie budgétaires).

Concernant les investissements, Roselyne Bernard s'enquière du devenir du PLUIH. Anne-Cécile DURY indique qu'avec la loi climat et résilience, la planification ne va pas améliorer l'urbanisme sur les territoires ruraux. Le lissage des dépenses sur plusieurs années est une possibilité au vu de la vision peu réaliste de l'Etat.

Jean-Claude VOLOT propose d'arrêter le PLUIH, qui entrave, selon lui, le développement économique et nuit aux territoires ruraux.

Philippe RACHET indique qu'il est favorable à un gel des travaux prévus, concernant le reméandrement du Badin durant un an.

L'avis de principe sur l'augmentation de la fiscalité demandée par le Président est discuté par l'assemblée, qui demande une mise en corrélation d'une possible hausse des impôts et d'une réduction de certaines dépenses et / ou une augmentation des ressources hors fiscalité

Le document de présentation des éléments budgétaires est joint au présent compte rendu

A Le Montsaugeonnais, le 25/03/2022

Le Président, Laurent AUBERTOT,

